

Communauté de Communes Conflent Canigou
Château Pams, Route de Ria
66 500 PRADES

**Objet : Accord de prise en charge du raccordement aux réseau d'eau potable et d'eaux usées
– art. L.332-15 du code de l'urbanisme**

Je soussigné Madame SERVAIS Marine, en qualité de Responsable Opérationnel Urbanisme et représentant de la société Hectare Perpignan, accepte de prendre en charge le financement du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées, selon les conditions techniques définies par l'autorité organisatrice du service public d'eau et d'assainissement.

Mon accord de financement est établi sur le devis en date du 7 Juin 2021 réalisé par le bureau d'études Roussillon Topo Ingenierie.

J'ai par ailleurs été informé qu'en application de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, le raccordement individuel nécessaire à la réalisation de mon projet ne pourra pas être utilisé pour desservir d'autres constructions existantes ou futures.

Fait à Espira-de-Conflent, le 7 Juin 2021
Pour la Société Hectare

HECTARE
1 boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN
04 68 63 64 65
SIREN 351 338 660

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONFLENT-CANIGÓ
Pièces complémentaires

Reçu le 06 AVR. 2021

HECTARE PYRÉNÉES-ORIENTALES

1, boulevard Kennedy - 66100 PERPIGNAN
Téléphone : 04 68 63 64 65 - Mail : perpignan@hectare.fr